

Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2012-2013

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite la revue *Prescrire* et les autres productions *Prescrire*, est une association à but non lucratif, au sens de la loi française de 1901.

Association à activité économique, l'AMP est soumise aux règles fiscales, sociales et comptables applicables aux entreprises basées en France. Elle est assujettie à l'impôt sur les sociétés, au droit du travail, etc. Ses comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes indépendant.

En toute transparence, l'AMP publie ses comptes chaque année dans le numéro de mars de la revue *Prescrire*, depuis 1992.

Stabilité du nombre d'abonnés à la revue Prescrire

L'exercice 2012-2013, qui a commencé le 1^{er} septembre 2012 et s'est terminé le 31 août 2013, s'est déroulé dans un contexte difficile. Aux difficultés générales liées à la situation économique au niveau européen, se sont ajoutés des problèmes spécifiques liés à la mise en place chaotique en France du développement professionnel continu (DPC) pour les professionnels de santé, et à la "morosité" de nombreux soignants, souvent surmenés et préoccupés, face aux difficultés de leur pratique quotidienne.

Durant cet exercice, le nombre d'abonnements payants à la revue *Prescrire* est cependant resté stable : avec 33 532 fin août 2013 versus 33 545 fin août 2012. Le nombre d'abonnés ayant choisi l'*Intégrale Prescrire*, qui permet notamment de bénéficier de l'ensemble du fonds documentaire *Prescrire* sur un ou deux ordinateurs personnels, a aussi été stable : 5 891 abonnements payants fin août 2013 versus 5 910 fin août 2012. Il aurait été plus satisfaisant d'observer une augmentation du nombre d'abonnés, mais dans ce contexte difficile, la stabilité est déjà un point très positif.

La répartition des abonnés parmi les différentes professions de soignants est proche de celle de l'exercice précédent (lire le tableau ci-dessous).

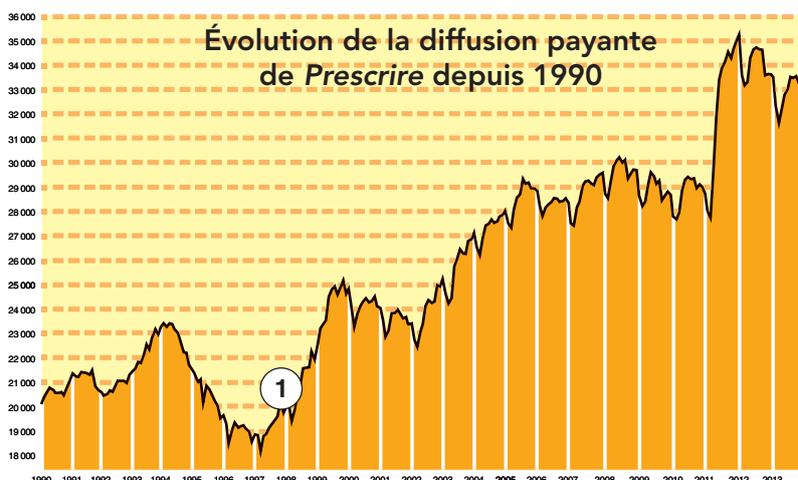
Légère baisse du nombre de participants à certaines formations

Outre la revue, *Prescrire* propose aux soignants des formations et des programmes d'amélioration des pratiques professionnelles.

La plus ancienne des formations proposées par *Prescrire* est le *Test de lecture mensuel* de la revue. Lors de la session 2012-2013, 4 273 soignants ont choisi de participer à cette formation, ce qui constitue un nouveau record du nombre de participants ; les résultats, publiés en janvier 2014, ont montré un nombre record de Lecteurs Émérites de *Prescrire*.

Pour la formation *Les Thématiques Prescrire*, qui permet aux participants d'approfondir leurs connaissances thème par thème et à leur rythme, la participation a diminué d'un peu moins de 10 %, avec 4 348 participants fin août 2013.

Le nombre d'inscrits à la *Formation Prescrire Infirmière* est resté stable lors de cet exercice, avec 838 inscrits fin août 2013. C'est un encouragement pour *Prescrire* à continuer de proposer à ces professionnels de santé de première ligne une formation rigoureuse et totalement indépendante.



1- Cette diminution du nombre d'abonnés fait suite à l'arrêt de la promotion postale pendant 18 mois.

Répartition professionnelle des abonnés à Prescrire

PROFESSION	n° 347 septembre 2012		n° 359 septembre 2013	
	nombre	%	nombre	%
Médecins généralistes	16 128	48,1	16 289	48,5
Médecins spécialistes	1 861	5,5	1 810	5,4
Pharmaciens	6 362	19,0	6 418	19,1
Étudiants en médecine	4 988	14,9	5 107	15,2
Étudiants en pharmacie	551	1,6	512	1,5
Firmes pharmaceutiques	168	0,5	155	0,5
Divers (1)	3 487	10,4	3 241	9,8
Total de la diffusion du numéro	33 545	100	33 532	100

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

AMP : exercice 2012-2013

(du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013)

L'histogramme ci-dessous représente la prévision initiale de répartition des produits et des charges de l'Association Mieux Prescrire pour son exercice 2012-2013.

Au cours de l'exercice 2012-2013, *Prescrire* a mis à disposition des soignants un nouveau programme d'amélioration des pratiques professionnelles : *Question de Pratiques*.

La première session de ce programme, qui a commencé en mars 2013, a réuni 1 134 inscrits. Ce nombre est inférieur à ce qui avait été envisagé. Le flou important qui a entouré la mise en place du DPC en France n'a pas aidé à motiver les inscriptions.

Question de pratiques est de nouveau proposé aux soignants lors de l'exercice 2013-2014, avec une nouvelle session commençant en mars 2014, et deux thèmes au choix : "Patients prenant un anticoagulant oral" ou "Patients hypertendus".

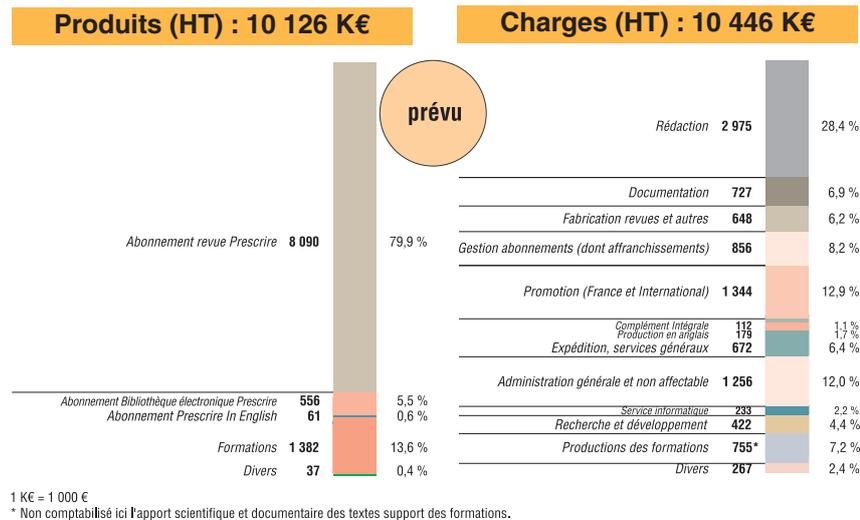
De nombreux projets

L'exercice 2012-2013 a été déficitaire d'environ 312 000 euros (sur un budget total d'environ 10 millions d'euros), ce qui est conforme aux prévisions (lire les graphiques ci-contre). Cependant, les bases financières de *Prescrire* sont toujours solides, notamment parce que cet exercice fait suite à plusieurs exercices excédentaires qui avaient permis à l'AMP de se consolider d'un point de vue financier.

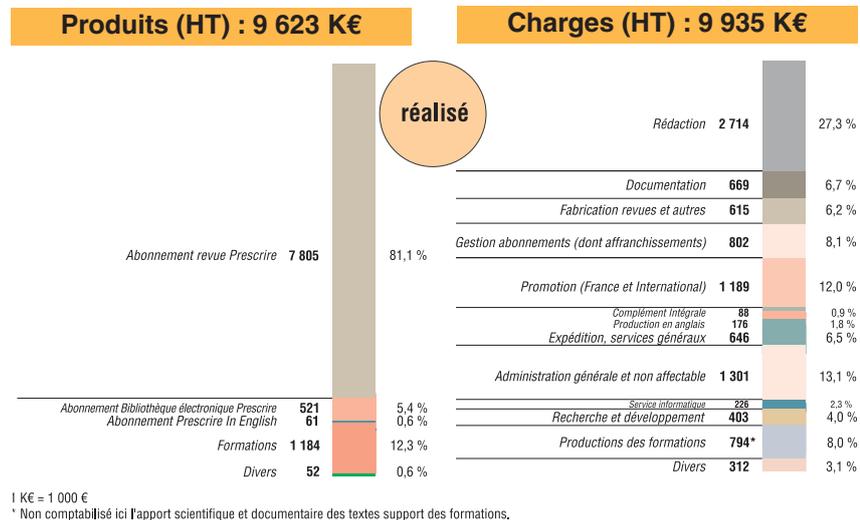
Ce déficit résulte notamment de la poursuite des investissements malgré une situation moins favorable que celles des exercices précédents. Ces investissements sont nécessaires pour assurer la pérennité de *Prescrire* et pour mener à bien de nouveaux projets avec : des relais et des renforts au sein de l'équipe ; l'aménagement des locaux pour améliorer les conditions de travail ; l'amélioration de la qualité des productions et leur diversification avec, par exemple, de nouvelles lignes rédactionnelles comme "Signes à la loupe", "Premiers choix Prescrire", "Femmes enceintes et médicaments", ou la mise à disposition du guide "Éviter les effets indésirables par interactions médicamenteuses. Comprendre et décider" dans un format lisible sur tablettes ou smartphones ; etc.

L'objectif principal reste toujours le même : proposer aux professionnels de santé des moyens de formation et d'information destinés à améliorer les soins, dans l'intérêt premier des patients.

©Prescrire



L'histogramme ci-dessous représente la répartition des produits et des charges de l'Association Mieux Prescrire effectivement réalisés pendant l'exercice 2012-2013.



AMP : exercice 2013-2014

(du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014)

L'histogramme ci-dessous représente la prévision initiale de répartition des produits et des charges de l'Association Mieux Prescrire pour son exercice 2013-2014.

